

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 9 OCTOBRE 2015**

**Etaient présents** : COHENDET Roger, HERICHER Marcel, PIGNON Jean-Marc, PITHOUD Christian, PERROTIN Joël, BERNARD Isabelle, PANINI Béatrice, PION Laure, VARI Marie-Thérèse

**Absents et excusés** : Mme CLEMENT Danielle procuration à Mme PION Laure

**Secrétaire** : Mme PION Laure

\*\*\*\*\*

**Le conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion de Conseil du  
04/08/2015**

\*\*\*\*\*

**DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**I TARIF DES CAVEAUX**

Le Conseil Municipal à 9 voix pour, 1 abstention, fixe le prix des caveaux 3 places dans le cimetière communal à 4 200 €.

**II SUBVENTIONS 2015**

**Le Conseil Municipal, vote les subventions pour l'année 2015**

- Ligue contre le cancer	100 €
- Sté de Chasse « LA DIANE DU CHATEAU » de N.D. DU CRUET	250 €
- Maurienne Lutte	50 €
- Clique de La chambre	50 €
- Association « coupons et boutonniers »	200 €
- Comité des fêtes de Notre Dame du Cruet	200 €
- Association « Patrimoine de N D du Cruet	200 €
- UAM	50 €
- Les Bleuets de Maurienne	50 €
- Maurienne Escalade	50 €
- Basket-Club St Etienne de Cuines	50 €
- Tennis Club Le Colombier	50 €
-Gymnastique volontaire La Chambre/St Etienne de Cuines	50 €
- Union tir Maurienne	50 €
- Club des sports St François Longchamp	50 €
- As Cuines foot	50 €

### **III ADMISSION EN NON VALEUR**

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 53.75 € pour l'année 2010 et 2011.

Décide d'allouer les crédits budgétaires au compte 6451 Créances admises en non-valeur pour 54 €

### **III TARIF LOCATION LOCAL ASSOCIATIF ASSOCIATIONS EXTERIEURES A LA COMMUNE**

Le Conseil décide de fixer les tarifs de location du local associatif de la façon suivante :

- à la journée 10 €
- à la semaine 35 €
- à l'année 200 €

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **- CANAL DU MOULIN « LE MONA »**

Mr le Maire informe le Conseil que le propriétaire du Mona souhaiterait le mettre en vente.

Mr le Maire informe le Conseil que suite à des informations prises chez un notaire : 2 solutions sont envisageables :

- la commune achète le Mona
- une association des riverains en fait l'acquisition

A 8 voix pour et 2 contre le Conseil donne un accord de principe favorable à l'achat du Mona par la commune.

#### **- REVISION DU PLU**

Mr le Maire rappelle qu'une révision du PLU a été réalisée par le précédent conseil en 2010 et que l'orientation décidée alors était une augmentation de la population de Notre Dame du Cruet de 100 habitants à l'horizon 2020.

Cette orientation imposait 4 zones d'aménagement d'ensemble avec un nombre défini de logements en individuel, semi-collectif.

Mr le Maire informe le Conseil qu'une concentration d'habitation dans une zone à risques n'est plus envisageable, et soutient l'insatisfaction de nombreux propriétaires.

Mr le Maire demande que le Conseil donne un accord de principe à la révision du PLU.

A 8 voix contre 2 le Conseil donne son accord.

Vu par nous, Maire de la Commune de NOTRE DAME DU CRUET pour être affiché le 13 octobre 2015 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884

A NOTRE DAME DU CRUET, le 13 octobre 2015

LE MAIRE.

